

# LA SANGSUE.

JOURNAL CRITIQUE ET SATIRIQUE.

Vol. 1.

Québec, 14 Septembre.

No. 1.

## LE CHOIX D'UNE FEMME. IL EST ABSOLUMENT DEFENDU AUX FEMMES DE LIRE CECI.

Me voilà enfin décidé à me marier. Toutes mes mesures sont prises : ménage monté, tables, chaises, lits, ustensiles divers, tout est prêt, il ne me reste plus qu'à trouver la personne qui devra partager mes destinées. "Peste, me dites vous, vous n'avez pas fait le pire encore, savez vous que c'est beaucoup que le choix et l'acceptation d'une moitié pour former un bon tout." Hélas c'est peut-être trop vrai, ce que vous me dites là ; voyez si ma position n'est pas des plus difficiles ; vous savez combien de sacrifices il m'a fallu faire pour amasser le peu que j'ai ; je voudrais aujourd'hui faire partager mon aisance à une tendre personne que j'appellerais en jetant sur elle un regard de tendresse mon petit cœur, mon petit ange. Oh que ça serait beau, que je serais heureux ! Que je jouirais en la voyant heureuse, oui ! Mais ne voilà-t-il pas que mes nombreux amis, ayant eu vent de la chose, et soit par amitié pour moi, soit par jalousie, accourent chez moi tout effarés, et me disent en me serrant la main et d'une voix émue : "Mais quoi, comment, tu veux te marier toi, tu'es donc las d'être heureux ; ne vas pas faire une pareille imprudence, des millions de personnes et des millions de deniers s'y sont perdus." Vous m'effrayez, mes chers amis, depuis quand le mariage n'apporte-t-il pas le bonheur, depuis quand est-il si dangereux. Somme nous donc toujours sur des gouffres béants ? Je voudrais que vous eussiez entendu toute les raisons qu'ils m'ont données à l'appui de leur assertion. Franchement lecteurs, j'ai fini par commencer à les croire. La nuit apporte conseil ; de fait j'en ai passé plusieurs, et de bien agitées, et j'ai décidé que j'avais à m'assurer par moi-même de l'exactitude des faits. Il y a déjà quelque temps que je suis à l'œuvre, et plus je vais, plus j'entre dans un labyrinthe d'incertitude. C'est à y perdre cent fois la tête. Le seul moyen de ne pas m'égarer complètement, a été de faire quelques haltes, et de coucher par écrit une partie des connaissances importantes que j'ai recueillies.

C'est pour vous, jeunes lecteurs, de mon âge, pour que vous profitiez de mes pénibles travaux, que je veux vous entretenir de cette époque si difficile du mariage. Nous allons ensemble parcourir les auteurs, et examiner les sujets si variés qui s'offrent à nous.

Procédons catégoriquement. D'abord, qu'est ce que le mariage. Je

pourrais vous donner mille définitions, mais je vous délie, après avoir consulté tous les maris, d'en trouver une plus juste que la suivante : "Le mariage est une société que vous contractez avec une personne pour aller droit à la mort." N'est-ce pas, c'est effrayant, c'est terrible, nous jouons malheur. Écoutez les anciens, et vous allez voir si j'ai raison.

Cheremou, il y a bien des siècles, disait. "Le jour où l'on enterre sa femme, vaut mieux que celui où on l'épouse," et vous le savez il s'y entendait celui-là.

Antiphane a dit : "Marié, lui, moi qui l'avait laissé si bien portant."

Enboulos, dans sa Chysilla, s'écrie : "Malheur, malheur à celui qui se marie le second ; le premier je ne le maudis pas : il ignorait, je pense à quoi il s'exposait ; mais le second avait pu entendre dire à l'autre quel fleau c'est qu'une femme."

J'arrête ici un instant pour y revenir bientôt. Je le vois, vous voulez plus de détails sur le mariage, je veux bien vous en donner, mais n'allez pas croire, que je sois capable de résumer tous les livres dans quelques lignes. Je viens de vous définir le mariage dans ses résultats, je vais vous le définir dans son principe : "c'est l'acte d'un homme qui épouse une femme telle qu'elle est, pour en jouir, ou souffrir suivant le cas." C'est bien ici, que vous allez comprendre l'embarras, dans lequel je me trouve. Puisque le mariage est l'acte de prendre une femme, il faut d'abord savoir ce que c'est qu'une femme, et en second lieu il nous faudra voir quelles sont les femmes dont on peut jouir, et quelles sont celles qui nous font souffrir. C'est ce que nous ferons, lecteurs, dans nos prochains numéros. Le tout se couronnera de réflexions, dont nul honnête homme ne se peut passer, et qui nous conduiront à la solution de ce grand problème, écueil de tous les mathématiciens : le BONHEUR est-il possible ici-bas ? Avant de vous laisser, cependant lecteurs, je dois vous dire un dernier mot pour cette fois : croyez bien que j'accomplis un acte de dévouement, en essayant de vous faire connaître la femme, car Diderot a dit avec raison : "Celui qui devine les femmes, est leur implacable ennemi."

(à continuer.)

Nous lisons dans la Gazette des Tribunaux ce qui suit :

Les faits qui ont donné lieu à ce procès se sont passés au séminaire de la Chapelle, près Orléans, établissement placé, comme on sait, sous la haute direction de Mgr. Dupanloup.

Deux élèves jouaient ensemble dans la cour du séminaire : c'étaient le jeune duc de Valentinois, fils du prince de Monaco, et Max de Caffarelli. Celui-ci avait pris le mouchoir et la clef de la chambre du jeune duc et s'enfuit. Le duc de Valentinois se mit à la poursuite de son ami ; ne pouvant l'atteindre, il pris une pierre et la lui lança, mais si malheureusement, hélas qu'elle alla atteindre à l'œil gauche, non pas le jeune Caffarelli, mais M. Yvonneau, qui était en visite au séminaire, et qui en ce moment traversait la cour.

Cette blessure aurait eu les conséquences les plus déplorables. La pierre ainsi lancée a ouvert la sclérotique et la cornée ; l'iris et la choroïde ont fait hernie dans la plaie et déformé la pupille, ce qui aurait amené la perte de l'œil gauche et un tel affaiblissement de l'œil droit que tout travail est devenu presque impossible à M. Yvonneau.

Une épistémologie, confiée par le tribunal à MM. Tardieu, Boyt de l'Oury et Liebreicht, aboutit à un rapport dont la conclusion était celle-ci :

L'effet de la blessure, a été de rendre définitive une infirmité préexistante, mais qui eût pu être guérie.

M. Yvonneau réclamait une indemnité de 15,000 fr., plus une rente viagère de 6,000 fr.

Le prince de Monaco a fait donnet à M. Yvonneau 2,000 fr., mais il résiste à la demande en dommages-intérêts qui révèle, selon lui, un but de spéculation.

M. Lachaud soutenait la demande de M. Yvonneau. Voici une des lettres dont il a donné lecture ; elle était adressée par le jeune duc à son involontaire victime.

Mon cher abbé,

Depuis trop longtemps déjà j'ai négligé et devoir que m'imposait la triste position dans laquelle ma maladresse vous a mis ; j'aurais dû, depuis longtemps, m'adresser à vous-même pour avoir de vos nouvelles ; je ne l'ai pas fait, et c'est un grand tort que j'ai eu, mais le paresse d'écrire est un si vilain défaut !

J'espère que vous ne m'en voudrez pas de m'être fait attendre ; il faut mettre cette négligence sur le compte d'une grande répugnance pour l'écriture et non pas en être à des sentiments mauvais de ma part.

J'espère que je saurai réparer à l'avenir les torts qui auraient pu me faire prendre pour ce que, grâce à Dieu, je n'ai jamais été, c'est-à-dire sans cœur.

Vous êtes maintenant entre les mains d'un homme qui ne négligera rien pour votre guérison ; je le connais depuis longtemps de près, et d'ailleurs, sa réputation européenne est un hommage qui surpasse toutes les autres.

C'est donc avec beaucoup de confiance de l'avenir et un grand regret du passé que je vous serre la main en vous priant d'agréer l'expression de mes sentiments affectueux et de ma considération distinguée.

STÉPHAN DE MONACO.